



## Spécial contributions adhésion à la CSI

### Action contre lobbying, la FSU ne doit pas adhérer à la CSI.

Avant de se prononcer ils faut regarder statut et programmes. Extraits ...

Dans la déclaration de principe ouvrant les statuts on peut lire : « elle (la CSI) assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de cette économie » (on parle là de l'économie globalisée). Ainsi la CSI assume la demande faite aux institutions capitaliste d'être associée à la gestion. Cela ne peut que nous inquiéter d'autant que le président de la CSI (ex-président de la CISL) affirme que ce sont les valeurs de la CISL qui perdureront à la CSI, alors qu'en 40 ans elle n'a jamais organisé la moindre initiative revendicative.

Serons nous alors en capacité de faire évoluer la CSI vers un plus revendicatif ? Soyons lucide, nos 150 000 adhérents de la FSU, même si on y ajoute quelques centaines de milliers venant de syndicats « amis » ... seront bien légers face aux 186 millions d'adhérents dont se revendique la CSI. Et cela dans une période où le libéralisme avance dans un grand nombre de pays et qu'en face, les mobilisations populaires paraissent en reflux

Cela est particulièrement gênant lorsque l'article 2 b. des statuts précise « *Les organisations membres ont la responsabilité de prendre en compte dans la formulation de leurs politiques les décisions du Congrès et des organes directeurs de la Confédération ....* »

L'article 4 a) poursuit : « *le conseil général a le droit de suspendre et le congrès a le droit d'exclure toute organisation affiliée qu'ils jugent coupable (...) d'actions contraires aux intérêts de la Confédération* ».

On pourrait penser qu'il suffit de ne rien changer à nos pratiques quitte à se faire exclure .... sauf si on estime que le plus important est d'être « à l'intérieur ». Nous serons alors conduit à aménager nos orientation et à évoluer avec la CSI vers le « lobbying »

Avant de répondre à la question de l'adhésion à une structure quelle qu'elle soit il faut toujours se poser la question : est-ce que cela aidera ou non à développer les luttes. Si ce n'est pas le cas, cela n'a aucun intérêt de se retrouver, même à 306 organisations ... pour faire du lobbying.

Nous nous revendiquons syndicat de lutte, la FSU est un outil au service des luttes dans notre secteur, il faut refuser de le voir évoluer en une sorte d'ONG.

Ce refus d'adhérer à la CSI n'est pas une position de principe mais un refus que la FSU ne se transforme et ne substitue à terme le lobbying à la lutte.

Gérard Réquigny, UA, SNES-Créteil

### Démocratie ?

Si, comme l'écrit V. Hugo, la forme c'est le fond qui affleure, que faut-il dire de la manière dont la question centrale de l'adhésion de la FSU à la CSI a été posée lors du congrès de Marseille ? Que faut-il penser de la manière identique avec laquelle la direction fédérale a fait revoter la plénière du précédent congrès de Perpignan quand un nombre significatif de camarades avait refusé l'élargissement du champ de syndicalisation exigé par cette même direction ? Et que dire d'un syndicalisme qui, d'années en années, a fait du compromis et de la cogestion, de l'abaissement des luttes face aux contre-réformes, un ordinaire ?

Cet abandon du syndicalisme de lutte indépendant et généreux, et par-là, d'une orientation qui avait été celle de la fédération lors de sa création ne sont-ils pas les symptômes alarmants de l'abandon progressif des pratiques démocratiques au nom d'un pragmatisme dénué de fondements ? Et sans l'intervention, le 2 février, de quelques camarades après une intervention trop bien ficelée du secrétaire national, la consultation démocratique organisée aujourd'hui eût-elle pu avoir lieu ?

Il faut ouvrir les yeux ou prendre le risque de voir devenir obsoleète le formidable outil syndical que nous avons contribué à forger en 15 ans de luttes. Il faut faire vivre la démocratie dans la FSU sauf à voir se reproduire des pratiques autoritaires et maintenue une orientation attentiste quand, plus que jamais, nous devrions nous préparer à combattre un gouvernement qui sera pire encore que le précédent. Voulons-nous voir définitivement liquidés les acquis et les droits de générations de salariés ?

Le vote contre l'adhésion à la CSI ne constitue pas un remède suffisant à sortir complètement de la léthargie dans laquelle nous entrons. Mais cela rendrait possible le relèvement du syndicat. Renouer avec les pratiques combatives et indépendantes héritées de la Charte d'Amiens demeure possible et pourrait être créateur d'espoir pour des millions de travailleurs déboussolés et surtout des jeunes qui commencent à douter, à raison, d'un outil syndical inapproprié et malade. En témoigne le sentiment d'isolement de d'incompréhension des représentants de la coordination centrale des étudiants en grève pendant la lutte contre le CPE, de la façon dont les directions fédérales et confédérales ont du d'abord être subverties par le puissant mouvement populaire du printemps dernier avant de s'y rallier.

Jean-François Besançon (SNASUB)  
Stéphane Julien (SNUIPP)

## Le Programme de la CSI : aménager la régression sociale

Les groupes dominants appliquent leurs politiques de régression au niveau national dans chaque pays, et s'appuient aussi sur des structures supra-nationales : FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, multinationales... depuis longtemps le syndicalisme a des organisations internationales, et celles-ci sont encore plus vitales dans le contexte actuel : pour s'organiser et lutter, pour une action coordonnée des salarié-e-s des différents pays... mais là n'est pas le but de la CSI.

Revendications et droits : des concepts étrangers à la CSI !

Lisons ce qu'elle réclame, dans l'éclairant *Programme* qu'elle a adopté. Bien sûr, il y a des choses justes, mais à la limite tellement consensuelles et qui n'engagent presque à rien : critiquer le travail des enfants, la pauvreté ou le racisme... qui pourrait être contre ? Même des gouvernements ou des institutions internationales pourraient y souscrire.

Mais y compris ces objectifs limités nécessitent une mobilisation organisée, et des revendications concrètes, rompant avec les politiques actuellement appliquées. Concrètement, le *Programme* de la CSI montre que revendications et mobilisations ne sont pas à l'ordre du jour pour elle :

- aucune revendication précise pour limiter les dégâts de la mondialisation capitaliste. Ainsi le *Programme* de la CSI ne se prononce nulle part pour un arrêt des dangereux Programmes d'Ajustement Structurel du FMI. Il ne s'oppose pas non plus aux délocalisations, et ne se soucie pas plus de lutter contre la libéralisation promue par l'AGCS (qui n'est pas évoqué une seule fois !), etc... et ce ne sont que quelques exemples. Pourtant ce type de revendications aurait le mérite de s'opposer à l'hégémonie du libéralisme.

- plus grave encore, non seulement la CSI ne propose rien de vraiment concret pour améliorer la situation, mais de plus elle n'entend même pas, selon son *Programme*, constituer un point d'appui aux résistances existantes. Partout dans le monde, quotidiennement, des sections syndicales s'opposent à des multinationales notamment dans les pays du "Sud". De ces luttes existantes, pas de trace dans le *Programme* de la CSI (sans même parler de les soutenir !), alors que ce sont elles qui sont les ferments possibles pour inverser les rapports de forces existants.

Un syndicalisme d'accompagnement, qui tourne le dos aux luttes et aux revendications... est-ce cela que la FSU soutient ? NON à l'adhésion à la CSI !

Quentin DAUPHINÉ (*Émancipation*, SNES 83)

## Un joli conte de fées : changer la CSI de l'intérieur...

Les partisans de l'adhésion à la CSI nous donnent un argument, d'ailleurs utilisé par des dirigeants syndicaux à de nombreuses occasions, et qui sert à masquer le contenu réel des enjeux (il est vrai que débattre sur ce que veut réellement la direction de la CSI, montrerait la nature réelle de cette organisation) : il faut être dans la CSI pour "peser de l'intérieur", nouer des liens avec d'autres syndicats, changer ainsi la CSI et ses orientations... et puis ce serait le seul cadre syndical international existant, donc nous n'aurions pas le choix !

C'est vouloir faire prendre des vessies pour des lanternes. D'une part, il se trouve que des syndicats pratiquent déjà une

solidarité internationale concrète depuis des décennies, et n'ont pas besoin de la CSI pour cela. Ainsi certaines Fédérations Syndicales Internationales : des Transports, de l'Agroalimentaire, etc... Dan Gallin, un de ces représentants du syndicalisme international, montre bien qu'en fait la CSI n'apporte rien aux luttes existantes ([http://www.global-labour.org/big\\_bang1.htm](http://www.global-labour.org/big_bang1.htm)).

N'oublions pas non plus qu'il y a aussi d'autres forces qui agissent réellement sur le terrain, et sont des alliés potentiels pour les syndicats : par exemple dans le mouvement altermondialiste (même si par ailleurs on peut faire des critiques légitimes sur l'orientation d'une partie des forces présentes dans les Forums Sociaux...).

D'autre part, prétendre changer la CSI de l'intérieur n'est pas très sérieux : comment avec 150 000 syndiqués, la FSU pourrait-elle influencer des structures représentant des dizaines de millions de membres, avec des centaines de permanents syndicaux inamovibles ?! C'est l'inverse qui risque de se produire, la CSI et son organisation européenne (la CES qui a soutenu le "Oui" au *Traité Constitutionnel Européen*) pouvant essayer de peser négativement sur les mandats des organisations syndicales.

Il suffit de se rappeler que dans la direction de la CSI, la France est représentée par Chérèque, le représentant du syndicalisme d'accompagnement en France... c'est avec la CFDT qu'on compte changer la CSI ? C'est plutôt la FSU qui sera changée !

La volonté d'entrer à tout prix dans la CSI apparaît comme avant tout idéologique: il est possible et nécessaire de pratiquer la solidarité internationale avec les syndicats existants, en partant des luttes existantes. Mais ce syndicalisme-là n'est pas la priorité de la CSI !

Nicole DESAUTELS (*Émancipation*, SNES 83)

## La stratégie de la CSI : l'intégration institutionnelle comme substitut aux luttes

Le *Programme* de la CSI, mais aussi ses *Statuts*, montrent qu'il s'agit d'un syndicalisme qui se veut très proche des institutions internationales. Il se déploie sur deux axes :

- pas de remise en cause du système international fondé sur la domination des capitalismes développés (américain notamment). Somme toute, la CSI est cohérente : si des revendications susceptibles de déstabiliser l'ordre existant sont absentes de son *Programme* (par exemple la revalorisation du prix des matières premières dans le commerce international), c'est tout simplement parce que... la CSI s'accommode de cet état de fait. Il est clair que dès lors elle s'inscrit dans un syndicalisme qui, dans les faits, ne prévoit que des aménagements à la marge : comment promouvoir l'égalité et le développement dans ces conditions ?

- cette politique d'aménagement à la marge de l'ordre international, s'accompagne de la volonté d'être l'interlocuteur privilégié dans le cadre du "*dialogue social*" avec le FMI, l'ONU et autres institutions internationales... au point de calquer son langage sur elles : ce que la CSI recherche, c'est une "*meilleure gouvernance*" du système existant, et non sa mise en cause. Au final, la CSI se voit en bonne conseillère des transnationales et des gouvernements, en quasi-osmose avec eux pour changer les choses, "*le dialogue avec ces institutions doit être mené à bien*" ! (*Programme*, p.3). La CSI nous livre donc elle-même noir sur blanc l'essentiel de sa stratégie : le "*dialogue social*" avec les institutions concernées.

Le "*dialogue social*" avec les institutions internationales en

guise de stratégie syndicale, on a vu ce que ça donnait ; quel progrès, quelle avancée est à mettre à l'actif de cette stratégie syndicale ? Aucun ! Ce constat peut d'ailleurs s'appliquer aussi sur le plan national...

Par ailleurs la vision de la direction de la CSI dénote un manque évident d'indépendance syndicale, surtout que ce lobbying de sommet ne s'accompagne pas d'une stratégie de revendication syndicale sur le terrain.

En fin de compte, les organisations internationales qui contribuent à perpétuer un ordre international fondé sur la loi des plus forts et des plus riches, ont besoin d'un interlocuteur syndical pour juguler les contestations sociales qui pourraient survenir : la CSI est disponible pour jouer ce rôle ! La FSU y apporterait sa caution si elle y adhérerait.

Pierre STAMBUL (*Émancipation*, SNES 13)

## Le mandat de la FSU 13 : adhérer à la CSI

Lors de son congrès départemental, la FSU 13 a retenu la demande d'adhésion à la CSI dans un texte qui a été adopté par 102 voix POUR et 6 contre, abstention 8, refus de vote 3.

La FSU 13 appelle l'ensemble des syndiqués à voter massivement pour cette adhésion.

En effet, face à l'urgence sociale mondiale, la priorité est la reconstruction d'une force organisée du Travail, unitaire et internationale, qui dépasse les divisions héritées de la guerre froide et qui remette en cause la logique du néo-capitalisme globalisé.

Pour cela, la création de la CSI offre l'opportunité de développer la dimension institutionnelle du syndicalisme, dimension que négligent ses détracteurs. Dans un champ économique et social en partie mondialisé, il faut inscrire un syndicalisme jouant son rôle institutionnel : défendre et représenter les intérêts du salariat, imposer un contre-pouvoir aux instances politiques et économiques.

Or, dans un cadre international qui accroît la pluralité des approches syndicales, il faut d'abord s'accorder sur des principes fondamentaux de revendication, en faveur de la liberté et de l'indépendance syndicales, de toutes les formes de protection sociale et de l'émancipation des travailleurs. Tout cela est garanti par les statuts de la CSI, qui réclame en outre, dans son programme, des « services publics de qualité pour tous », une taxation internationale des flux financiers, ou la « réglementation » des entreprises multinationales...

Comment justifier alors que la FSU reste en dehors d'un rassemblement de 168 millions d'adhérents, sachant que la CSI n'impose aucune contrainte revendicative et doctrinale à l'échelle nationale ? Au contraire, il y a pour la FSU l'occasion de promouvoir ses valeurs et de renforcer ses liens avec les syndicats qui en seront les plus proches.

Pour ses détracteurs, la CSI serait condamnée à pratiquer un syndicalisme de lobbying et d'accompagnement. Leurs préventions reposent surtout sur des personnes (comme celle du secrétaire général) et sur le passé (celui de la CISL et de la CMT, ayant impulsé la fondation de la CSI), non sur les positions actuelles de la CSI. On peut aussi critiquer l'utilisation du terme de « gouvernance » dans ses textes fondateurs. Mais si ce vocabulaire ne peut être le nôtre, il n'est pas synonyme de conversion au libéralisme, « les politiques du néolibéralisme du marché libre » étant dénoncées par ailleurs.

Un syndicat est une institution en mouvement, qui se développe progressivement par la confrontation des points de vue et des situations et dans la construction de luttes. La FSU doit être dans ce mouvement, au plus haut niveau possible.

FSU 13

## Contribution de la SD57 : Adhésion de la FSU à la CSI.

Le Congrès départemental de la FSU Moselle a adopté à la quasi unanimité (98%) une motion qui rappelle qu'une adhésion de la FSU à la CES et la CSI lui permettrait de s'impliquer encore mieux et encore plus au service de ses adhérents et de ses mandants aux niveaux européen et international.

Parce que les relations transfrontalières nous touchent de près, que nous participons à des initiatives communes avec nos voisins (manifestations européennes à Luxembourg, Strasbourg, Bruxelles, certains 1er Mai en commun -Français, Belges, Luxembourgeois, Allemands- présence de la GEW de Sarre à notre congrès départemental) nous souhaitons que la FSU confirme sa volonté de rejoindre à la CES et à la CSI les centrales syndicales françaises qui sont nos partenaires dans nos luttes pour l'emploi, le pouvoir d'achat, l'Education, les Services Publics.

La pétition européenne pour ces mêmes services publics est sans doute aussi l'expression de l'intervention de nos partenaires nationaux pour valoriser les services publics « à la française » et les promouvoir.

Conformément à ses mandats, la FSU a critiqué le projet de Traité Constitutionnel Européen, notamment sur ce point. Quel que soit le positionnement des personnels auxquels nous nous adressons, nos collègues attendent de nous que nous défendions leurs intérêts dans un service public garantissant l'égal accès et l'égal usage de toutes et tous.

L'Europe, l'international sont pour nous des terrains de lutte. L'unité syndicale s'y construit et y progresse. Devrions-nous renoncer à les investir au prétexte que les orientations actuelles ne nous conviennent pas ? Pour attendre quelle hypothétique évolution à laquelle ne contribueraient pas ceux-là mêmes qui la souhaitent ?

C'est pour ces raisons que la FSU Moselle appuie la démarche d'adhésion à la CSI par la consultation de tous les syndiqués et qu'elle souhaite que la question de l'adhésion de la FSU au CSEE avance rapidement et que les conditions d'une éventuelle présence à la CES soient explorées.

FSU 57

## Une entrée légitime et un premier pas annonciateur d'autres rapprochements

La CSI s'est donné un certain nombre d'objectifs..

La constitution d'une confédération plus puissante est ainsi selon ses artisans la réponse syndicale à la mondialisation de l'économie et du capital.

La CSI a également pour objectif de se confronter aux entreprises multinationales.

Elle envisage en outre d'accroître le rapprochement avec les autres organisations de la société civile et de participer aux forums sociaux mondiaux.

Si ces objectifs en eux mêmes ne valent pas argument d'autorité pour y adhérer sans réserves, ils méritent moins encore

qu'on les écarte d'un simple poing tendu qui n'effraie plus personne.

Aujourd'hui les questions d'une refondation syndicale aux différents échelons (nationaux, continentaux et mondiaux) deviennent décisives.

L'une d'elle peut se résumer dans la formule suivante :

Quelles possibilités et quel champ d'action pour le syndicalisme revendicatif ?

Notre culture syndicale s'articule autour de plusieurs axes fondamentaux parmi lesquels l'autonomie face aux décideurs politiques et économiques, opposée à la subordination et la mobilisation des salariés opposée à l'institutionnalisation émolliente de notre action.

Un objectif corollaire à notre adhésion serait donc de favoriser une ligne alternative au sein de la CSI.

La composition de la CSI doit être l'occasion de favoriser des alliances pour rapidement mener des mobilisations qui ancrent son existence en la confrontant à la réalité des luttes sociales.

Dans le contexte actuel, aucune des stratégies syndicales ne parvient à s'opposer avec efficacité au rouleau compresseur capitaliste.

Les réflexions stratégiques se déroulent dans un contexte d'affaiblissement des syndicats en termes de représentation et sur fond de démobilisation dans une période où le monde salarié croit de moins en moins à une alternative économique et sociale.

Quelle voie offrir alors en matière de stratégie syndicale internationale ?

Existe-t-il une alternative à celle consistant à peser dans les processus d'unification en cours ?

Partant du principe que les enjeux internationaux restent pour une majorité d'entre nous assez confus, il semblerait toutefois assez hasardeux de fonder une stratégie sur un a priori d'isolement, supposé splendide parce qu'auto proclamé révolutionnaire. Une posture à la fois anachronique et décontextualisée. De plus ce choix minoritaire tournerait le dos durablement à toute possibilité de l'établissement d'un rapport de forces face aux tenants d'un syndicalisme de fait de moins en moins d'accompagnement et de plus en plus de renoncement. N'oublions pas les contradictions que cette option génère et faisons en sorte de reprendre la main face à la faillite de leurs compromissions successives.

Qu'avons-nous en définitive à perdre à adhérer à la CSI sinon une occasion de peser concrètement face à la déréglementation capitaliste ?

Ralph Lejamtel, co/secrétaire SD 50.

## Quelques mots sur la CSI

Ces dernières années les structures syndicales internationales se sont plus ou moins effondrées. La CSI voit le jour peu à peu dans un accouchement difficile.

Je n'adhère pas à la CSI, comme s'il s'agissait de faire confiance et de perdre toute liberté de jugement. Je veux y faire entendre ma voix, c'est très différent. Je veux unir ma voix à celles de tous les autres qui sur le terrain international ont des revendications sociales à défendre, des luttes à engager, des mesures à faire avancer.

C'est pourquoi j'estime utile et nécessaire que la FSU y soit, parmi les syndicats et même parmi les animateurs, pour dire ce que nous voulons, y compris pour mettre en échec des propositions qui seraient contraire à nos orientations. Cela exigera des délégations de la FSU conséquentes pour qu'elle ait une participation revendicative, avec beaucoup d'autres, assurant

coordination et efficacité. Sinon l'adhésion serait sans aucun intérêt.

L'étape nouvelle et encourageante c'est de participer à la création et au développement d'un mouvement réel (et non bureaucratique) du syndicalisme mondial. Il faudra beaucoup de ténacité.

Lors de mon intervention « retraités et retraites » dans le débat d'ouverture du congrès de Marseille, je m'en suis tenu aux 5 minutes accordées. J'ai donc abandonné mon brouillon de texte sur lequel j'avais noté que je souhaitais la création prochaine d'une FIRPA (Fédération Internationale des Retraités et Personnes Agées) car il y a tellement de barrières à faire sauter dans un monde où des milliers de peuples cherchent à soulever des carcans, dans une période où la toute puissance capitaliste sait que ses jours sont comptés (oui, oui et c'est pour cela qu'elle est aussi agressive et qu'elle redouble d'efforts pour tout étouffer). Il s'agit pour nous de renforcer tous les outils qui peuvent utilement la mettre en échec.

Marcel Brissaud (SNESUP)

## La CSI, un fonctionnement bureaucratique et centraliste

C'est presque une banalité : plus une organisation syndicale tourne le dos aux luttes et aux revendications, moins son fonctionnement interne fait la place aux débats d'orientation et à la démocratie syndicale. Ainsi en va-t-il de la CSI, il suffit de lire ses *Statuts* (soit dit en passant, il est symptomatique que les partisans de l'adhésion fassent peu référence à ce que dit la CSI dans ses textes...) :

- où est la démocratie interne ? dans la CSI les dispositions statutaires aboutissent à mettre les débats internes sous contrôle. Ainsi la direction de l'organisation peut décider à loisir si les propositions/amendements des organisations membres peuvent être débattus ou non dans l'instance délibérative de l'organisation, le Conseil général (*Statuts*, article 24) ! L'opacité du fonctionnement des instances de la CSI est d'ailleurs la règle : les comptes-rendus et procès-verbaux des réunions du Conseil général ne sont pas publiés ni distribués, au mieux on aura droit à un "*rapport résumé*"... et on pourrait trouver d'autres exemples.

- centralisme et verticalisme : Le mouvement syndical est construit sur la base du fédéralisme, c'est-à-dire que l'organisation syndicale est une fédération de sections syndicales de base, ces dernières gardant leur autonomie d'action : elles ne sont pas obligées d'appliquer les décisions de l'échelon supérieur, elles définissent leurs propres mandats et actions. C'est l'opposé du centralisme, dans lequel les sections de base appliquent mécaniquement les décisions du sommet. Rien de tel dans la CSI : ainsi une organisation peut-elle être exclue pour "*inaction*" (?! ) (*Statuts*, article 4)... non pas "*inaction*" dans les luttes, mais bien dans l'application des positions de la direction (par exemple si cette dernière décide une campagne de soutien à quelque chose comme le *Traité Constitutionnel Européen*...). On entend parfois dire que le fédéralisme du mouvement syndical, pensable dans un cadre national, est impossible dans un cadre supra-national... ça ne tient pas : le fédéralisme et la démocratie syndicale ne se divisent pas !

En tout cas si la FSU compte peser davantage dans le syndicalisme par une adhésion à la CSI, elle en sera pour ses frais : la CFDT est la seule organisation qui représente le syndicalisme français au Bureau Exécutif de la CSI... ça vous dit d'être représentés par Chèreque ?

Henri AMADÉI (CA nationale du SNESup)

## La FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI.

Durant le congrès de Marseille, la direction de la FSU, après le rejet par le congrès de l'adhésion immédiate, a réussi à faire adopter un mandat d'étude préparant l'adhésion à la CSI pour la fin de l'année scolaire. Cette question est présentée comme une opportunité à saisir au moment de la création d'une « nouvelle internationale ». La CSI n'est pas une nouvelle internationale, c'est la fusion entre la CISL et la CMT, la première liée aux USA durant la Guerre Froide, la seconde au Vatican. R. Ferrari dans l'US 648 rappelle qu'elles avaient une « stratégie conciliante (...) face aux grandes institutions internationales [qui] a fait la preuve de son inefficacité ». En présentant les nouveaux statuts R. Ferrari ne peut parvenir à masquer la stratégie de la CSI qui est celle du lobbying auprès de ces institutions (FMI, OMC) qui organisent au compte des puissances impérialistes le pillage du monde.

Adhérer à la CSI, ce serait le signal adressé aux gouvernements bourgeois, de l'adoption ouverte du syndicalisme d'accompagnement, celui de la CFDT en France, et ce au moment où une nouvelle offensive réactionnaire se prépare après l'élection présidentielle.

De même l'adhésion à la CSI placerait la FSU comme une confédération, ainsi que l'explique R. Ferrari: « C'est également un moyen d'affirmer la légitimité de la FSU en tant que centrale syndicale aux côtés des confédérations françaises aussi bien au niveau français qu'au niveau international. » (tribune US 649). C'est-à-dire ajouter à la division syndicale, contre l'objectif d'une réunification dans une confédération ouvrière unitaire et démocratique.

La FSU a vocation à prendre des positions internationalistes : cela commence par dénoncer la politique criminelle du gouvernement français en Afrique, exiger le retrait des troupes qui y interviennent régulièrement en soutien des régimes dictatoriaux. C'est aussi exiger le retrait des troupes françaises d'occupation du Liban s'intégrant au « troisième front de la guerre mondiale contre le terrorisme » de G. Bush. Mais l'adhésion à la CSI empêcherait de telles positions en les soumettant à ses vues réactionnaires, « établir un monde pacifique et sûr » où les « populations de tous les pays coexistent dans un climat de tolérance et de respect mutuel », à une position qui rend les populations responsables des agressions impérialistes qu'elles subissent.

Pour ces raisons, la FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI. Front Unique appelle à voter contre l'adhésion à la CSI.

Front Unique

## Pour une adhésion combative à la CSI

Le syndicalisme est à l'épreuve de la mondialisation. L'extension du processus de mondialisation dans tous les domaines se poursuit. Le mouvement syndical, dont la plupart des composantes se sont pourtant construites à la fois sur la base de luttes nationales et d'une conception internationaliste de leur mission, a enregistré un retard considérable face au développement de la mondialisation capitaliste. L'émergence du mouvement altermondialiste a favorisé le processus de rapprochement puis de début de réunification syndicale à l'échelle mondiale, avec la création de la CSI. Elle comprend outre les syndicats affiliés à la Confédération Internationale des Syndicats Libres et à la Confédération Mondiale du Travail, nombre de syndicats nouveaux qui se sont placés à la tête du combat social dans leur pays. A sa création en novembre 2006, la CSI comptait déjà 170 millions de d'adhérents, regroupés dans 304 syndicats de 153 pays. Notons que la CSI entretient

des « rapports » avec la FSM.

Même si cette nouvelle structure n'est pas parfaite, donner du poids, par l'organisation collective, à des millions de salariés, est bien une réponse appropriée à la phase actuelle du développement capitaliste.

La FSU doit prendre toute sa place dans le processus de réunification syndical mondial

La FSU a inscrit dans ses orientations la nécessité de travailler, de construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde.

Parce que nous considérons que le processus d'unification du mouvement syndical est indispensable, parce que nous considérons que l'échelle internationale est de plus en plus l'échelle pertinente pour résister au capitalisme mondialisé, la FSU doit s'y engager.

Il ne s'agit ni d'être a-critique, ni d'en rabaisser sur nos principes, orientations et revendications, ni de se plier à une orientation qui ne nous conviendrait pas mais de s'affirmer comme partie prenante du mouvement syndical international qui est divers et d'y défendre notre orientation de syndicalisme de revendications et de luttes. La CSI le permet car inscrit dans ses principes le respect des syndicats qui s'y affilient.

La CSI sera ce que les syndiqués, y compris ceux de la FSU, en feront.

Un syndicalisme unifié à l'échelle de la planète, qui se fixe comme objectif de combattre la domination capitaliste par des campagnes internationales et des luttes coordonnées, est incontestablement un progrès. Cela est rendu possible avec la CSI. Cela suppose d'y adhérer, d'y travailler et de faire partager les revendications que la FSU défend sur les services publics, les statuts, l'éducation et la formation, les acquis sociaux, la lutte contre la précarité ...

Afin de ne pas rester isolée dans un syndicalisme uniquement national, la FSU doit pouvoir déployer son activité dans une organisation syndicale internationale telle que la CSI et y porter ses valeurs, son orientation, ses propositions. La CSI sera ce que le salarié en fera ; nous en sommes partie prenante et avons donc des responsabilités. La FSU doit demander son affiliation !

Arlette Lemaire, Béatrice Bonneau, Marie Ganozzi,  
Philippe Rampon, Danièle Patinet, Jean-Claude Magrinelli,  
Françoise Eliot, (bureau national du SNASUB).

## Non, la CSI n'est pas le syndicalisme que nous voulons !

Nouveau la CSI ?

La CSI est la fusion de deux confédérations à bout de souffle, dont les actions, depuis un demi siècle, sont inexistantes, limitées à des protestations officielles et des dénonciations solennelles. La CSI n'est donc pas une nouveauté. Elle est d'ailleurs dirigée par Guy Ryder, l'ancien secrétaire général de la CISL.

Unitaire la CSI ?

La CSI a une attitude bien moins unitaire qu'elle veut le faire croire, elle refuse le dialogue avec certaines organisations, méprise la FSM qui regroupe encore 100 millions de syndiqués. Elle a aussi pris des précautions statutaires pour exclure les organisations adhérentes qui deviendraient gênantes.

Un syndicalisme de sommet, lié aux institutions de la mondialisation.

Le programme de la CSI est flou et archi-consensuel :

condamner le travail des enfants, limiter la pauvreté, refuser le racisme... qui pourrait être contre ?

La CSI montre une confiance inébranlable dans les organismes internationaux (ONU, OMC...) ce qui semble indiquer sa volonté de privilégier des actions de lobbying et de représentations dans des instances dont on mesure depuis des décennies au mieux l'inefficacité, au pire, l'activité néfaste pour les peuples. Sa stratégie est toute entière axée vers la recherche d'une "meilleure gouvernance" du système existant, et non sa mise en cause. Au final, la CSI se voit en bonne conseillère des transnationales et des gouvernements, en quasi-osmose avec eux. La CSI renonce à s'opposer aux délocalisations : "on ne peut arrêter les délocalisations, mais on peut essayer de mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient acceptables" !

Un syndicalisme centralisé et peu démocratique. Selon les statuts, la direction de l'organisation peut décider à loisir si les propositions ou les amendements des organisations membres peuvent être débattues ou non, si elles peuvent présenter leurs positions dans les instances... La place de la FSU dans la CSI sera dérisoire et penser qu'il sera possible d'infléchir les orientations de la CSI est une illusion.

Il n'y aurait pas d'autres alternatives ?

Ne pas adhérer à la CSI ne nous contraint pas à l'isolement. Il nous faut développer des contacts avec les organisations syndicales qui luttent sur des bases revendicatives claires proches de nos orientations, organiser des convergences qui ne soient pas dictées par les institutions internationales avec lesquelles il faudrait ensuite « coopérer ».

Karine Van Wynendaele, Hubert Sauvage  
et des membres UA de la SD FSU 62.

## Qui peut croire que « La CSI n'impose aucune contrainte revendicative et doctrinale à l'échelle nationale » ?

Un ami m'a fait parvenir la contribution de la FSU des Bouches du Rhône.

Elle mérite discussion au sens où elle dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, parmi ceux qui se prononcent pour l'adhésion de la FSU à la CSI.

L'argument principal de cette contribution est celui-ci : « Comment justifier alors que la FSU reste en dehors d'un rassemblement de 168 millions d'adhérents, sachant que la CSI n'impose aucune contrainte revendicative et doctrinale à l'échelle nationale ? ».

Là est la question.

Tout en évitant de s'aventurer sur les positions « revendicatives et doctrinales » à l'échelle internationale de la CSI qui posent de graves problèmes\*, nos camarades tentent de minimiser le soutien de la CSI à une « gouvernance effective de l'économie mondiale ».

La Confédération Européenne des Syndicats, fer de lance de la branche européenne de la CSI constituée le 19 mars, en illustre le contenu concret. Dans l'avant-projet de programme publié pour son prochain congrès, la CES annonce, au nom du « dialogue social européen », que « les partenaires sociaux européens sont chargés (...) de compléter les initiatives prises par la commission européenne » ! C'est ce qui la conduit notamment à soutenir les partenariats public-privé (PPP), machine à privatiser les services publics sous couvert de « service d'intérêt gé-

ral » : « Les PPP permettent d'impliquer le secteur privé dans des secteurs d'intérêt général. » Elle ajoute : « La CES est déterminée à accélérer sa campagne en faveur d'une directive sur les services d'intérêt général. »

Mais n'est-ce pas précisément l'objet de la pétition qu'elle a lancée et que les responsables de la FSU ont décidé de soutenir ? Nos collègues TOS de l'INSEP qui viennent d'apprendre que leur établissement était concédé à la multinationale Vinci et que leurs postes de fonctionnaires étaient liquidés dans le cadre d'un PPP apprécieront !

On ne peut pas ruser avec les faits !

Où l'adhésion éventuelle à la CSI fait peser une menace directe sur nos revendications, qui fondent le syndicalisme. Peut-on faire autrement que de s'y opposer ?

Jean-Paul Crouzet (PRSI, BDFN)

\*Citons notamment le « travail décent » formule utilisée pour cacher l'abandon de toutes les revendications précises en matière de salaire, de temps de travail, de retraite (les 37,5 annuités par exemple), de code du travail, de statut qui ont fondé le mouvement ouvrier depuis l'origine, le « soutien indéfectible aux principes de l'ONU », etc... !

## S'inscrire dans ce processus pour y porter notre orientation

La CSI s'est constituée dans un contexte où le développement du mouvement altermondialiste a fissuré le consensus libéral et bousculé dans le même temps le syndicalisme. Les objectifs que se fixent la CSI et sa stratégie syndicale sont autant de compromis entre les organisations qui la composent et qui sont très hétérogènes. La caractérisation des organisations syndicales n'est jamais chose facile. De plus les évolutions en tout sens sont fréquentes. Au sein de la CSI, certaines, sont connues pour leur corruption, leur soutien à des régimes pourris, certaines sont liées au patronat local, sont bureaucratisées et/ou uniquement lobbyistes. D'autres sont combatives, engagées dans des luttes, anti-impérialistes (voire anti-capitalistes), et très investies dans le mouvement social, altermondialiste. Au sein de la CSI, la présence de la COSATU (Afrique du sud), de la CUT brésilienne ou de la KCTU coréenne (qui s'affronte physiquement et durement à l'OMC), de la CTA d'Argentine, ou encore de la PGFTU (centrale palestinienne) sont autant d'organisations souvent importantes qui s'opposent à la pression impérialiste. Elles ont mené des batailles, face aux institutions internationales mais aussi dans les organisations syndicales internationales. En somme, les débats d'orientation et de stratégie que nous avons dans la FSU ou avec le reste du mouvement syndical français continueront d'exister (réforme de ces institutions ou suppression, place de l'ONU...). La CSI n'entend pas se mêler des positions nationales et de trancher entre ses divers affiliés. Elle reconnaît l'autonomie des affiliés; elle se veut unitaire et pluraliste!! tout ça évidemment ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rapport de force, pas d'orientations... pas de bataille à mener...au contraire!

Parce que nous considérons que les processus d'unification du mouvement syndical peuvent être des processus utiles, intéressants (dès lors que nous ne sommes pas favorable à ce qu'existe 1 syndicat par orientation), parce que nous considérons que l'échelle internationale est de plus en plus l'échelle pertinente et nécessaire pour résister au capitalisme mondialisé, la FSU doit s'engager dans la CSI. Il ne s'agit ni d'être a-critique ou pire de se soumettre. Il faut déployer notre activité internationale –

mieux l'intégrer dans l'activité syndicale de tous et toutes et donc moins la déléguer - dans le mouvement altermondialiste et dans les structures syndicales internationales pour y porter notre orientation : construire de véritables convergences d'action, dans les structures mondiales et/ou avec toutes les organisations syndicales qui le veulent (affiliées ou non) sans exclusive.

Sophie Zafari (SNUIPP)

## Avec la demande d'adhésion à la CSI, quelles modifications entre la FSU et ses syndicats nationaux ?

Le congrès national du SNES a repoussé la proposition du secrétariat du SNES de « soutenir la démarche d'adhésion de la FSU à la CSI ». Nous nous en félicitons.

Plusieurs académies ont déposé l'amendement suivant que nous avons voté :

« Supprimer tout le paragraphe et remplacer par le dernier congrès de la FSU a décidé que chaque syndicat consulterait ses syndiqué-e-s à propos de l'adhésion de la fédération à la CSI. cette consultation doit être effective et précédée d'une véritable information pluraliste et complète de tous les syndiqué-e-s. Le SNES mettra à disposition de ses syndiquées l'ensemble de cette information ».

Le vote par mandat (selon le nombre des adhérents de chaque académie) a donné pour : 53,8 % contre 46,2%.

De même, le congrès a voté un mandatement pour repousser la proposition de constituer un secrétariat général de la FSU de 4 personnes : nous avons voté ce texte. Le projet était en effet d'adjoindre à Gérard Aschieri, un représentant du SNUIPP, une représentante de l'Ecole Emancipée et un représentant du SNUCLIAS ( le syndicat des agents des collectivités territoriales).

Nous sommes intervenus pour dire que cette proposition posait problème vis-à-vis du syndicat national qu'est le SNES mais aussi de tous les syndicats nationaux: on créerait ainsi une nouvelle structure chapeautant les syndicats nationaux et particulièrement le SNES dont on minorerait la place dans la FSU .

Nous considérons que la FSU doit demeurer une fédération de syndicats nationaux et donc que la FSU ne peut être dirigée par une coalition entre deux tendances. Nous considérons aussi que la FSU ne doit pas devenir une nouvelle confédération.

Ce qui s'est manifesté dans ce congrès, à travers ces différents votes, c'est la volonté des délégués de préserver et de défendre le SNES.

Car la volonté de demander l'adhésion à la CSI, allant dans le sens de la reconnaissance de la FSU comme une confédération produit une modification en profondeur des rapports entre la FSU et ses syndicats nationaux. Voilà pourquoi il faut combattre l'adhésion à la CSI .

Jack Lefebvre, Michel Lefebvre, (PRSI, BN du SNES)

## La FSU doit adhérer à la CSI

Seattle 1999, une alliance inédite entre le mouvement altermondialiste, le mouvement syndical et des pays du Sud met en échec la conférence de l'OMC : pour la première fois une opinion publique internationale arrache la mondialisation des mains des experts et des affairistes.

Juillet 2004, Bush refuse de recevoir les dirigeants syndicaux

durant le Sommet du G8 à Sea Island, janvier 2005, le processus de création d'une nouvelle confédération syndicale internationale est ouvert pendant le forum social mondial de Porto Alegre.

L'essentiel est dit : à l'heure de la mondialisation libérale, le syndicalisme international est condamné à l'impuissance et à la défensive s'il reste divisé et isolé des autres forces qui, au Nord comme au Sud, se mobilisent pour un monde plus juste et plus solidaire. Changer le rapport de forces, cela signifie au moins deux choses :

- avoir un lieu où s'échangent expériences et analyses : les multinationales, la technocratie d'Etat, les idéologues libéraux, disposent de ces lieux où ils unifient leurs stratégies. Le mouvement syndical n'en a pas, alors qu'il doit travailler à l'unification des intérêts des travailleurs du Nord et du Sud, définir une stratégie au moment des conférences de l'OMC, de l'OCDE, de la Banque mondiale,...

- coordonner ou impulser des mobilisations sur des questions comme la conquête de droits sociaux et environnementaux au Nord et au Sud, contre la libéralisation des services publics et l'AGCS.. Il faut à la fois peser dans les enceintes des organisations internationales et lancer des campagnes propres.

La CSI vient d'être créée. Ici ou là, certains nous disent que la mariée n'est pas assez belle...

Faut-il donc rêver et attendre la création d'une nième Internationale, avec sa ligne « juste », et son infaillibilité quasi papale tellement elle serait pure !

Les travailleurs du monde entier, que ce capitalisme financiarisé oppose les uns contre les autres, ont-ils vraiment le loisir d'attendre cette merveille ?

Ne faut-il pas des outils, pour, se lancer, ici et maintenant, dans des batailles qu'il s'agit de gagner, car il y en a plus qu'assez de perdre.

La CSI est très diverse, mais pas seulement de tendances idéologiques : il y a des cultures, des histoires syndicales très différentes. Cette diversité est une richesse, un puissant stimulant pour rassembler de façon très large, ce qui n'empêche pas de peser sur ses orientations pour mener le combat !

Nous refusons une attitude consistant à nous retirer du monde pour mieux en dénoncer les turpitudes. Ne nous réfugions pas sur l'Aventin !

Agissons ensemble pour un autre monde!

Marylène Cahouet, Elizabeth Labaye, Daniel Rallet  
(Snes UA au CDFN)

## Pour une adhésion de la FSU à la CSI

Dans un monde où le global et le local sont tellement liés, l'action syndicale internationale est encore plus indispensable. L'affiliation de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale, lui permettrait d'affirmer sa légitimité au niveau international et prolongerait son engagement dans les forums sociaux européens et mondiaux. En effet, la création de la CSI représente une rupture. Une rupture en raison de la création d'une internationale unique. Une rupture, aussi, si après des décennies de divisions qui ont freiné le mouvement syndical mondial, cette nouvelle confédération sert à développer et amplifier des actions communes. Une rupture et un espoir, enfin, si cette nouvelle confédération ne se résume pas à une simple fusion, si le travail commun et la rencontre permettent de construire d'autres façons de s'organiser et de se mobiliser, dans l'unité et le rassemblement, pour les salariés, pour être plus efficace et combler le retard pris face aux stratégies et aux méfaits des politiques libérales.

La FSU peut y contribuer en conservant ses orientations et en pesant sur les décisions prises dans les grandes instances internationales (BIT, OMC, ...). Les statuts de la CSI reflètent cette ambition de « changer le cours de la mondialisation ». L'objectif est de sortir d'une situation où, grâce à la liberté de circulation des capitaux, les entreprises dictent leurs lois, placent les travailleurs en situation de concurrence et s'affranchissent des droits sociaux les plus élémentaires. Les stratégies conciliantes de la CISL et de la CMT ont été rejetées: la CSI affiche sa volonté d'obtenir « une réforme fondamentale » de l'OMC comme du FMI. La Confédération veut travailler plus étroitement avec les Global Unions (ex fédérations internationales des transports, des mines, ...) — qui ont su faire plier plusieurs multinationales. La CSI veut poursuivre le travail engagé avec la société civile et les ONG. Les effets pour la France peuvent être favorables. Les relations loin du territoire national qui se créent entre les responsables peuvent faciliter le dialogue au niveau national. L'effort est à faire ici et maintenant mais l'engagement international peut y aider en donnant de la crédibilité à l'action syndicale face aux seules lois des marchés.. C'est pourquoi la FSU ne peut rester à l'écart de cette nouvelle donne syndicale, elle doit aussi peser de tout son poids dans la construction de cette confédération internationale.

L'équipe nationale Unité et Action du SNUipp

## Quelques réflexions sur la question de la demande d'adhésion de la FSU à la CSI

Cohérence avec notre activité internationale et notre conception du syndicalisme

Sait-on que nos conditions de travail et de vie sont de plus en plus régies par des décisions prises au niveau européen, elles-mêmes encadrées par des rapports de force au niveau mondial ? que les projets de « réforme » sont concoctés, mûris dans des instances ou cénacles internationaux ?

Peut-on alors en rester à une activité hexagonale intelligente, courageuse et rassembleuse mais forcément impuissante à un certain point ? à une activité internationale juste, sympathique et utile (solidarité, coopération bilatérale et information mutuelle) mais sans réel impact sur l'essentiel - je veux dire dans l'incapacité de mettre en mouvement, ni même de participer à une lutte conjointe ?

Non, il nous faut tenter de « peser » et ceci ne peut se faire que dans un cadre multilatéral dans le rassemblement le plus large, sur des objectifs stratégiques. N'est-ce pas le B.A-BA de l'Unité et l'Action ?

Pour ce faire y a-t-il un autre espace que la CSI ? , Doit-on « imaginer », attendre une Internationale qui serait à notre image : avec « Solidaires » et des syndicats minoritaires du Sud de l'Europe ? La FSM et sa branche FISE, on connaît, sclérosées, vidées de leur forces vives, elles ne permettent pas de rassembler : notre obstination passée, notre « fidélité » sentimentale ne nous ont pas permis une quelconque visibilité et capacité de travail sur des sujets aussi importants que la statut des jeunes chercheurs, le drainage des cerveaux, la coopération Europe-Afrique, l'installation d'instances consultatives à Bruxelles sur la Science et la Technologie - tous sujets sur lesquels nos amis anglais, allemands, espagnols ont planché dans les réunions et groupes de travail de la CSEE, de l'IE-Europe ou d'Eurocadres.

Notre conception du syndicalisme n'est pas de nous contenter d'une posture dénonciatrice mais de tout faire pour arracher

des « bougés », pour arracher par le rapport de forces des améliorations concrètes et immédiates de nos conditions matérielles et morales. En ce sens nous ne pouvons qu'être d'accord avec la CGT française, avec la CTA Argentine, avec la CGTP du Portugal et tous ceux qui ont décidé d'être fondateurs de la CSI aux côtés des membres des Internationales CISL et CMT ; il y a une « fenêtre » d'entrée actuellement : profitons-en. Certains syndicats voient évidemment notre arrivée éventuelle avec peu d'enthousiasme : c'est une raison de plus pour se lancer. (j'emprunte cette idée au regretté Iba Ndiaye qui m'avait expliqué le sens de leur abandon de la FISE et de leur adhésion à l'IE). Donc, sans naïveté, ouvrons -sans craindre de perdre notre âme- un front de luttes qu'il est grand temps d'investir.

Jean-Paul Lainé, Bureau national du SNESUP

## Étonnantes réticences.

Cela paraissait tellement évident, que des syndicalistes internationalistes, unitaires et luttes de classes saisiraient sans trop hésiter l'occasion de la construction d'une organisation syndicale mondiale que l'on en oubliait les réticences que peut nourrir dans cette période de libéralisme galopant, un certain syndicalisme fait de faiblesse ou même de complaisance...

Balayons les calculs tactiques qui déterminent le vote en fonction de considérants internes de tel ou tel syndicat. Le Non au référendum avait montré la nécessité de se déterminer par rapport aux vrais enjeux, pas à de supposés « équilibres » fédéraux. Comment être sûr de pouvoir peser dans une organisation comme la CSI, comment être sûr d'œuvrer à des contre-pouvoirs anti-libéraux à l'échelle des mouvements syndicaux de la planète ? Aucune certitude, bien sûr, sauf une : ne pas y être, c'est se l'interdire.

Autre certitude, l'adhésion n'interdit rien quant à l'action autonome de chacun, les exemples quotidiens en sont légions. C'est pourquoi c'est notamment en poursuivant notre investissement dans les forums sociaux que l'on pèsera aussi sur ces organisations.

S'il est un des fondements de l'Ecole Emancipée, c'est bien de vouloir rassembler tous les travailleurs – et chômeurs – dans une organisation syndicale unitaire. Nous voulons, en France, que tous ceux qui à la CFDT, à la CGT, à Solidaires, à la FSU, qu'ils soient aujourd'hui, pour des « syndicats maison » dans la métallurgie ou dans la territoriale, pour le « compromis social », pour le « produisons français » ou pour un syndicalisme de transformation sociale..., puissent travailler dans un même cadre syndical ! Tout simplement parce que nous croyons que la bataille pour convaincre y serait plus « facile » ; parce que, sur le terrain, les « lignes » flottent et, surtout, parce que nous avons confiance en nos idées.

D'où l'importance du pluralisme avec droit de tendance, faute de quoi il faut autant de syndicats que d'orientations, et on en voit en France les effets merveilleux ! La FSU qui paye déjà cher son « autonomie », sa coupure d'avec le privé, ne saurait théoriser un quant-à-soi figé sur le public, pseudo radical, mâtiné de nationalisme...

Continuons donc et notre alter-mondialisme et notre combat pour un syndicalisme unitaire, donc pluraliste, contre tous ceux qui théorisent l'homogénéité et les replis frileux.

Ne laissons pas l'internationalisme aux « saigneurs du monde » !

Isabelle Sargeni-Chetaud ; Stephane Moulain ;  
Springsfields Marin (Ecole Emancipée)

**Retrouvez les infos  
sur le site web de la fsu:  
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: avril 2007 - Prix: 0.4€  
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri  
**POUR** L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**  
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr